



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement huiles essentielles

Question écrite n° 9729

Texte de la question

Mme Corinne Vignon attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des huiles essentielles. L'alternative des soins homéopathiques aux médicaments peut-être une solution pour les citoyens ayant recours à des traitements inefficaces. En ce sens, il convient de constater que, si les huiles essentielles sont en vente libre, l'usage de certaines d'entre elles, pouvant contenir des produits toxiques et engendrer des effets secondaires, sont soumises à une prescription par un médecin et font l'objet d'une prise en charge. Aussi, les citoyens qui ont vu leur état de santé s'améliorer suite à l'usage de ces huiles craignent le déremboursement d'un soin plus efficace. À l'heure où l'action du Gouvernement en matière de médicament s'inscrit dans une meilleure efficacité des traitements, elle aimerait savoir quelles sont les intentions du Gouvernement quant au remboursement des huiles essentielles.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Vignon](#)

Circonscription : Haute-Garonne (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9729

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juin 2018](#), page 5498

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)